

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue au Centre administratif Michel-Pagé à Donnacona, le mercredi 28 janvier 2015 à 20 heures, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté

Mme Marie-Claude Deschênes

Mme Isabelle Mainguy

Mme Johanne Minville

Mme Lina Moisan

M. Sylvain Lefèbvre-Matte

M. Roger B. Plamondon

M. Serge Tremblay

M. Yves Walsh

Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le secondaire

M. Sylvain Ouimet, représentant commissaire-parent pour le primaire

Mme Stéphanie Ratté représentante commissaire-parent pour le EHDAA.

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC55/14-15**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la commissaire Johanne Minville propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 28 janvier 2015 :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 28 janvier 2015

3. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 26 novembre 2014
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2014
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2014
- 3.4 Suivi du procès-verbal et des résolutions

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

- 6.1 Mandat aux commissaires-parents
- 6.2 Gala Personnalité – Le Martinet / CJSR
- 6.3 Contrat de téléphonie

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1 Politique 341 sur les critères d'inscription

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 9.1 Politique 631 / Abrogation
- 9.2 Procédure 664 / Abrogation
- 9.3 Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs– Délégation de pouvoirs

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 10.1 Comité de gouvernance et d'éthique - Nomination
- 10.2 Informations à compléter par les commissaires VS la FCSQ

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1 Correspondance de la Ville de Portneuf
- 11.2 Correspondance de la MRC
- 11.3 Dossiers fusion des commissions scolaires – Suivi
- 11.4 Correspondance de la municipalité de Saint-Casimir
- 11.5 Correspondance de la Ville de Saint-Marc-des-Carières

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Opération Nez Rouge (Mme Johanne Minville)

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monique Delisle,

Secrétaire générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC56/14-15

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 26 NOVEMBRE 2014

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 26 novembre 2014 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC57/14-15

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2014

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2014 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC58/14-15

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2014 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC59/14-15

5.4 MAINTIEN DU PROJET 1^{ER} CYCLE – ACCÈS 1 (ESDO) EXPLORATION 1 (ESSM) EXPLORATION 1 (ESLJ)

Considérant l'avis du comité de parents pour le maintien du profil 1^{er} cycle dans les écoles secondaires de la Commission scolaire de Portneuf;

Considérant la recommandation du comité EHDA pour le maintien des profils 1^{er} cycle dans chacune des trois écoles secondaires;

Considérant l'appui de plusieurs conseils d'établissement pour le maintien du profil 1^{er} cycle dans les écoles secondaires;

Considérant les différentes interventions des élèves en faveur du maintien du profil 1^{er} cycle dans les écoles secondaires;

Madame la commissaire isabelle Mainguy propose :

De maintenir le profil 1^{er} cycle dans les trois écoles secondaires, soit Accès 1 à l'école secondaire de Donnacona et Exploration 1 aux écoles secondaires Saint-Marc et Louis-Jobin selon les modalités en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC60/14-15

6.1 MANDAT AUX COMMISSAIRES-PARENTS

Considérant la résolution CC50/14-15 relative à la poursuite du processus de consultation publique pour la cessation du préscolaire de l'école Saint-Charles-de-Grondines et de l'école du Goéland;

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

De Nommer Monsieur Sylvain Ouimet, commissaire-parent, pour assurer le suivi de l'évolution des travaux du sous-comité de l'école Saint-Charles-de-Grondines, aux commissaires, lors des séances d'étude du conseil;

De Nommer Mesdames Nadia Paradis et Stéphanie Ratté, commissaires-parents, pour assurer le suivi de l'évolution des travaux du sous-comité de l'école du Goéland, aux commissaires, lors des séances d'étude du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC61/14-15

6.3 CONTRAT DE TÉLÉPHONIE

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf a participé au regroupement d'achats, pour les liens téléphoniques analogiques et physiques, avec le Centre de services partagés du gouvernement du Québec (CSPQ) et le Centre collégial des services regroupés (CCSR);

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* précise que les contrats d'une durée supérieure à trois ans doivent être entérinés par le conseil des commissaires;

Considérant l'analyse des soumissions déposées par Vidéotron et Télius, réalisée par les services informatiques de la Commission scolaire;

Considérant que ce nouveau contrat représente une économie de 460 \$ par mois;

Considérant que le tarif interurbain de Telus est le plus bas;

Considérant que le résultat de cette analyse est à l'effet que Télius est le plus bas soumissionnaire;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'accepter la soumission de Télius au montant de 3 615,72 \$ (avant taxes) mensuellement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018;

et

D'autoriser la direction générale à signer ledit contrat n° 18792.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC62/14-15

7.1 POLITIQUE 341 SUR LES CRITÈRES D'INSCRIPTION

Considérant que la politique « Critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Portneuf » a été établie dans le respect de la Loi de l'instruction publique;

Considérant que ledit projet fut présenté et bonifié lors des rencontres du comité consultatif de gestion du 5 novembre 2014, 3 décembre 2014 et 13 janvier 2015;

Considérant que ledit projet fut présenté et expliqué lors de la séance d'étude du conseil des commissaires du 13 janvier 2015;

Considérant que ledit projet fut présenté et expliqué lors de la rencontre du comité de parents du 19 janvier 2015;

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter la politique *Critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Portneuf*, avec modification concernant le profil présecondaire, et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CC62/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC63/14-15

9.1 POLITIQUE 631 / ABROGATION

Considérant que la politique 631 intitulée « Politique de gestion des revenus » adoptée le 3 avril 1995 est périmée suite aux modifications apportées après cette date à la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que l'information essentielle de la politique 631 intitulée « Politique de gestion des revenus » est incluse dans le Cadre budgétaire (procédure 669),

Monsieur le commissaire Roger Plamondon propose:

D'abroger la politique 631 du manuel de gestion

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC64/14-15

9.2 PROCÉDURE 664 / ABROGATION

Considérant que la procédure 664 intitulée « Gestion des revenus » adoptée le 3 avril 1995 est périmée suite aux modifications apportées après cette date aux conventions comptables applicables aux commissions scolaires;

Considérant que l'information essentielle de la procédure 664 intitulée « Gestion des revenus » est incluse dans le Cadre budgétaire (procédure 669)

Madame la commissaire Johanne Minville propose:

D'abroger la procédure 664 du manuel de gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC65/14-15

9.3 LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS – DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Considérant que la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014;

Considérant que la LGCE établit des obligations particulières applicables aux contrats de services des organismes publics en prévoyant qu'un organisme ne peut conclure un contrat de services si celui-ci a pour effet d'éviter les mesures de contrôle relatives aux effectifs et en statuant que la conclusion de tout contrat de services doit être autorisée par le dirigeant;

Considérant qu' en vertu de l'article 16 de la LGCE, le dirigeant peut déléguer son pouvoir d'autorisation à une personne de son organisation lorsqu'il s'agit de conclure un contrat de services avec une personne physique comportant une dépenses inférieure à 10 000 \$ ou tout autre contrat de services comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

Considérant que le *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires* (Règlement 209) ne prévoyait pas les nouvelles dispositions introduites à l'article 16 de la LGCE et que nous devons assurer la concordance de l'ensemble des écrits de gestion,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

De déléguer au directeur général le pouvoir d'autoriser un contrat de services avec une personne physique comportant une dépenses inférieure à 10 000 \$ ou tout autre contrat de services comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

D'ajouter cette disposition au règlement 209 existant aux numéros 129.1 et 2.55;

D'ajouter à la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de contrats de construction* (politique 731) dans le tableau sommaire en annexe une référence à une nouvelle note complémentaire libellée de la façon suivante:

Note 9 - Un contrat de services avec une personne physique comportant une dépense inférieure à 10 000 \$ ou tout autre contrat de services comportant une dépense inférieure à 25 000 \$ doit être autorisé par le directeur général, tout contrat dépassant ces seuils doit être autorisé par le conseil des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC66/14-15

10.1 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE - NOMINATION

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

De nommer Monsieur Serge Tremblay en remplacement de Mme Lina Moisan sur le comité de gouvernance et d'éthique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC67/14-15
13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose la levée de l'assemblée à 22 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AUTRES SUJETS :

3.4 Suivi du procès-verbal et des résolutions

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Plusieurs élèves demandent au conseil des commissaires de maintenir le projet 1^{er} cycle dans les écoles secondaires.

En lien avec l'estime de soi, certains soulignent l'importance pour des élèves en difficulté de ne pas être « étiquetés » dans leur milieu scolaire.

4.2 Questions et correspondance du public

Intervention de Mme Élise Alain, présidente du CE de l'école secondaire de Saint-Marc, pour le maintien du projet 1^{er} cycle dans les écoles secondaires.

Mme Alain avait, préalablement, déposé un avis écrit à l'ensemble des commissaires.

Intervention de Mme Béatrice Couillard, parent d'un élève de l'école secondaire de Donnacona concernant l'importance de maintenir le projet 1^{er} cycle dans les écoles secondaires.

Plusieurs parents et membres des conseils d'établissement prennent la parole pour demander au conseil des commissaires de maintenir le projet 1^{er} cycle dans les 3 écoles secondaires.

Les parents soutiennent que les élèves en difficulté doivent avoir accès à un service de proximité.

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Mme Nadia Paradis, commissaire-parent pour le secondaire, présente les recommandations du comité de parents en lien avec le maintien du profil 1^{er} cycle dans les écoles secondaires.

Mme Paradis souligne également un questionnement des parents concernant les écoles d'appartenance et les bassins d'appartenance.

5.2 Intervention du représentant EHDA

Mme Stéphanie Ratté, commissaire-parent représentant les EHDA, présente les recommandations du comité EHDA pour le maintien du projet 1^{er} cycle dans les écoles secondaires.

6.2 Gala Personnalité – Le Martinet / CJSR

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, invite les commissaires du secteur nord à participer à l'activité du Gala personnalité du Martinet / CJSR qui se déroulera le 5 février prochain.

10.2 Informations à compléter par les commissaires / FCSQ

Mme Monique Delisle, secrétaire générale, invite les commissaires à compléter le formulaire de consentement de la FCSQ.

11.1 Correspondance Ville de Portneuf

Monsieur David Montminy présente la correspondance suivante de la Ville de Portneuf :

- résolution concernant la cessation des services du présecondaire à l'école Saint-Marc;
- Résolution concernant le profil de regroupement des commissions scolaires.

11.2 Correspondance MRC

M. David Montminy, président, présente la résolution de la MRC de Portneuf concernant la fusion des commissions scolaires.

11.3 Dossier fusion des commissions scolaires – Suivi

M. David Montminy procède au suivi du dossier sur les fusions des commissions scolaires.

Il mentionne que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a l'intention de fusionner la Commission scolaire de Portneuf avec celles de la Capitale et des Premières-Seigneuries. Le dépôt de la nouvelle carte est prévu en février ou mars 2015.

11.4 Correspondance municipalité de Saint-Casimir

M. David Montminy présente la correspondance suivante de la municipalité de St-Casimir :

- Résolution concernant le maintien du présecondaire à l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières et du point de service dédié à l'éducation aux adultes de Saint-Casimir.
- Résolution concernant le regroupement des commissions scolaires.

11.5 Correspondance ville de Saint-Marc-des-Carières

M. David Montminy présente la résolution de la ville de Saint-Marc-des-Carières demandant le maintien du service présecondaire à l'école secondaire de Saint-Marc.

12.1 Opération Nez Rouge (Mme Johanne Minville)

Mme Johanne Minville, commissaire, remet un montant de 657,45\$ qui représente une partie des sommes amassées lors de l'Opération Nez Rouge.

Ce montant sera remis à l'école Marguerite-D'Youville / St-Joseph pour les activités des élèves.

DOCUMENTS REMIS :

- 3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires
- 7.1 Politique 341 sur les critères d'inscription
- 10.2 Formulaire à compléter par les commissaires Vs la FCSQ.
- 11,1 Correspondance ville de Portneuf
- 11.2 Correspondance MRC
- 11.4 Correspondance municipalité de Saint-Casimir
- 11.5 Correspondance ville de Saint-Marc-des-Carières.